

N° CP 3^e/162-06
Séance du 10 NOV. 2006

ROUTES DEPARTEMENTALES
CONVENTION ENTRE LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN ET
L'EARL Jean-Louis SIMET RELATIVE A L'ACCES D'UN DEPOT
DE SEL A JETTINGEN



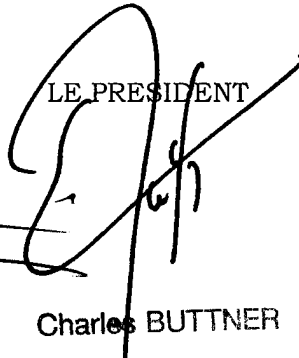
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2004/IV-108 du Conseil Général du 15 octobre 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3^e/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ autorise le Président à signer avec l'EARL Jean-Louis SIMET, la convention jointe en annexe au rapport.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Président du Conseil Général 15 NOV. 2006
Pour le Conseil Général
en délégation 17 NOV. 2006
LE PRESIDENT

Ludovic LIONS
Charles BUTTNER
